



PREFET DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 31 janvier 2020

Communiqué de Presse

Réunion de la cellule de veille Loup

Frédéric PERISSAT, préfet de la Dordogne, a réuni ce 31 janvier la cellule de veille "loup". Dans les départements dits "front de colonisation", comme la Dordogne, ce comité se réunit au moins une fois par an pour faire un point de situation sur les événements de l'année et envisager les actions à mettre en œuvre.

Un bilan des actions prévues par la cellule de veille réunie en janvier 2019 a été établi :

- Mise en place d'une fiche "réflexe" : depuis avril 2019, un numéro de téléphone dédié a été activé pour signaler les observations ou événements pouvant faire penser à la présence du loup.
- Organisation de deux réunions publiques d'information en juin 2019 dans le nontronnais et le sarladais.
- Organisation d'une formation pour correspondants/observateurs en juillet 2019. Une trentaine de personnes ont suivi ce stage.
- Le principe d'une étude de vulnérabilité des élevages : une étude nationale sera lancée en 2020 pour élaborer une cartographie sur la vulnérabilité des territoires.
- Suivi des déclarations et communication : un tableau de suivi des cas signalés est régulièrement mis à jour sur le site Internet de la préfecture (48 événements recensés en 2019). Les éleveurs ayant fait une déclaration de dommage sur troupeau domestique sont avertis directement par courrier dès réception du relevé de conclusions d'expertise du réseau loup/lynx de l'Office Français de la Biodiversité. A ce jour, seules des attaques de chiens sont avérées.
- Equipement des services de l'Etat pour la surveillance : achat de 10 caméras de surveillance mises à disposition des agents sur le terrain (convention de pose avec les propriétaires) et, si besoin, mise à disposition de cages initialement prévues pour la capture de sangliers afin de capturer les chiens incriminés.

En 2020, ce dispositif sera pérennisé. Les services de l'Etat restent mobilisés aux côtés des acteurs des territoires sur ce sujet sensible, auquel sont désormais associés les lieutenants de l'ovierie dans le cadre de la surveillance sur le terrain. Les agents sont prêts à agir de manière réactive autant que nécessaire en cas de signalements pouvant laisser présumer la présence du loup en Dordogne.

Contact Presse

Préfecture de la Dordogne - Service départemental de la communication interministérielle

05.53.02.24.07 – 06 22 64 43 84 - pref-communication@dordogne.gouv.fr



@prefecture24



@Prefet24
